LES PREMIERS TOUCHES PAR LE CHOMAGE.

Les conditions d'embauche des travailleurs immigrés en font, avec les femmes et les jeunes, une couche extrêmement vulnérable. Chez De Wendel, plus de 4.000 travailleurs immigrés en fin de contrat sont éliminés sans que ce soit considéré comme des licenciements. Le système des contrats à durée limités permet au patronat de faire payer aux immigrés les frais des aléas du marché capitaliste et de la restructuration des entreprises, sans même leur verser des indemnités.

NON AUX CONTRATS DE TRAVAIL A DUREE LIMITEE !
GARANTIE DE L'EMPLOI POUR TOUS !
PAS DE LICENCIEMENTS SANS RECLASSEMENT AVEC MAINTIEN DES AVANTAGES ACQUIS !

DES TRAVAILLEURS SUREXPLOITES.

Les immigrés occupent les postes les plus durs et les moins qualifiés. Ils sont aussi les plus mal payés (20 à 25% en moins). Les patrons leur imposent des semaines de travail pouvant aller jusqu'à 60 heures ou plus. Les heures supplémentaires leurs sont fréquemment payées au taux d'heures normales.

C'est aussi l'exploitation pour les logements : les marchands de sommeil se remplissent les poches.

C'est aussi les cotisations pour la Sécurité Sociale, la retraite, les allocations familiales, qu'ils ne récupère jamais, puisqu'ils perdent le bénéfice des prestations sociales quand eux ou leur famille ne sont plus en France.

A TRAVAIL EGAL, SALAIRE EGAL !
RETOUR IMMEDIAT AUX 40 HEURES SANS DIMINUTION DE SALAIRE !

LUTTE POUR L'EGALITE DES DROITS : LUTTE DE TOUS LES TRAVAILLEURS.

Les travailleurs immigrés sont des travailleurs à part entière. Ils n'ont pas besoin qu'on « se penche charitablement » sur leur sort.

Déjà à Massy, pour empêcher l'expulsion de Laurete Fonseca, portugaise, comme dans les foyers de célibataires en grève des loyers (Foyer Bisson, Paris 20ème), ils prennent en charge leurs propres luttes, s'organisent en comités de locataires.

Des associations de travailleurs immigrés, indépendanctes des gouvernements des pays d'origine à la solde de l'impérialisme, comme l'UGTSF (Union des Travailleurs Sénégalais) organisent leur propre défense.

Dans les entreprises, les commissions immigrés des syndicats doivent donner aux travailleurs immigrés la possibilité de prendre en charge leurs revendications et les intégrer aux objectifs de lutte sur l'entreprise.

A cause de la répression et parce qu'ils risquent à tout moment l'expulsion, parce que, face au patronat et au gouvernement, il faut créer un rapport de force, les luttes des travailleurs immigrés ne triompheront que si elles deviennent les luttes de tous les travailleurs, que si les organisations syndicales les prennent totalement en charge.

TRAVAILLEURS FRANÇAIS IMMIGRES
MEME PATRON, MEME COMBAT
EGALITE DES DROITS SOCIAUX, SYNDICAUX ET POLITIQUES !

Ligue Communiste

imp. TYPOFSET PARIS

Supplément à Rouge n°142